

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

- La *Loi sur la protection du consommateur* ne s'applique pas à la Ville pour les contrats de service à exécution successive relatif à un enseignement un entraînement ou une assistante (article 188 h) de la loi).

Camp de jour

- Aucun remboursement si l'annulation est faite à l'intérieur de 10 jours ouvrables de la date de début du camp
- Sur présentation de pièces justificatives, remboursement de 80 % du montant de l'inscription si annulation avant 10 jours ouvrables de la date de début du camp

Cours

- Avant la date limite d'inscription, des frais de 15 % du coût d'inscription seront appliqués
- Après la date limite d'inscription, des frais de 25 % du coût d'inscription seront appliqués
- Aucun remboursement après le début des cours.

Location de glace, salles et autres plateaux sportifs :

- Remboursement de 50 % des frais, si annulation à l'intérieur de 7 jours ouvrables de la date de location
- Remboursement de 80 % des frais si annulation plus de 7 jours avant la date de location

Note1 :

Le tarif pour la location saisonnière pour le terrain de balle Pierre-Fournelle s'applique seulement aux ligues adultes

Note2 :

Ce tarif s'applique à un organisme public ou parapublic selon la Politique de soutien aux organismes adoptée le 12 novembre 2019

Note3 :

Des frais de droits d'auteurs sont payables à Entandem lorsque de la musique est utilisée dans la salle louée. Un frais supplémentaire de 63 \$ sera chargé pour la location de la salle.

Note4 :

Un rabais de 15 % s'applique pour le 2^e enfant
Un rabais de 30 % s'applique pour le 3^e enfant

Note5 :

Un minimum de deux personnes qualifiées pour agir en tant sauveteur est requis. Le taux indiqué est celui pour un seul sauveteur

Note6 :

Un organisme soutenu est un organisme local selon la Politique de soutien aux organismes adoptée le 12 novembre 2019

**ANNEXE B-1 – CARTE AGATHOISE
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

1. OBJECTIFS

La CARTE AGATHOISE poursuit cinq objectifs:

- a) Permettre aux contribuables de procéder aux inscriptions en ligne via le logiciel Sports Plus ;
- b) Remplacer la carte de plage et de bibliothèque ;
- c) Mettre à la disposition des commerçants et organismes un outil de marketing pour offrir des rabais ou privilèges à une clientèle locale ;
- d) Mieux quantifier l'utilisation de différents services offerts et générer des rapports et statistiques nécessaires à leur évaluation ;
- e) Offrir des gratuités ou une tarification réduite à certains services de la Ville, ainsi qu'à certains services offerts par des organismes et entreprises sises sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

2. ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS D'ÉMISSION

La CARTE AGATHOISE permet aux résidents et payeurs de taxes d'être reconnus et de bénéficier des avantages offerts par la carte. En ce sens, elle est inclusive puisqu'elle couvre le plus grand nombre de personnes tout en assurant une équité entre les différentes catégories.

Les conditions d'admissibilité établies, sans être trop contraignantes pour le bénéficiaire de la carte, permettent d'établir sa catégorie de façon claire et non équivoque.

Il est à noter que la CARTE AGATHOISE n'est pas une pièce d'identité.

Les critères suivants s'appliquent pour déterminer qui est considéré comme un résident aux fins d'obtention de la CARTE AGATHOISE :

- a) **Personne physique ayant son domicile permanent sur le territoire de la Ville :**
 - Adulte : Deux preuves de résidence (compte de taxes municipales ou scolaires, facture d'électricité ou de téléphone fixe) dont une avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport) ;
 - Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident.
- b) **Personne physique et sa famille immédiate (conjoint, conjointe, enfants de moins de 18 ans) ayant une résidence secondaire sur le territoire de la Ville :**
 - Adulte : Compte de taxes municipales ou scolaires, compte d'électricité ou de téléphone fixe avec l'adresse de la résidence et pièce d'identité avec photo ;
 - Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident.
- c) **Personne physique propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble résidant à l'extérieur du territoire (une carte par propriété) et dont l'immeuble est en location :**
 - Compte de taxes municipales ou scolaires, compte d'électricité ou de téléphone fixe avec l'adresse de la résidence et pièce d'identité avec photo.
- d) **Personne physique et sa famille immédiate (conjoint, conjointe, enfants de moins de 18 ans) locataire annuel au Camping Sainte-Agathe et qui remplit les critères pour être inscrit sur la liste électorale :**

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

- Adulte : Bail du camping et pièce d'identité avec photo mentionnant l'adresse de Sainte-Agathe-des-Monts ;
 - Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte locataire du camping.
- e) Représentant d'une personne morale propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble (une carte par propriété) :**
- Compte de taxes municipales ou scolaire ou compte d'électricité avec l'adresse de la résidence, document attestant que la personne est la propriétaire ou représentante de la personne morale et pièce d'identité avec photo.
- f) Enfant mineur en garde partagée (un ou deux parents résidents de la Ville) :**
- Bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident ;
 - Une seule carte par enfant sera émise.
- g) Enfant mineur en centre ou famille d'accueil :**
- Bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document attestant de la garde légale de l'enfant par un tuteur résident.
- h) Personne vivant dans une résidence pour aînés ou en famille d'accueil :**
- Une pièce d'identité avec ou sans photo et vérification auprès de la résidence ou de la famille d'accueil.

Exclusions :

- Les personnes séjournant, à court ou long terme, chez un résident à titre d'invité ;
- Les propriétaires de commerces qui sont locataires de leur local commercial ;
- Les organismes communautaires; cependant, ceux offrant des services sur le territoire de la Ville pourront toutefois se procurer des laissez-passer pour avoir accès aux plages gratuitement. Lesdits laissez-passer doivent servir aux bénéficiaires et accompagnateurs. Le nombre de laissez-passer sera déterminé en fonction des besoins de l'organisme.

3. VALIDITÉ ET RENOUELEMENT

La CARTE AGATHOISE avec photo **est valide pour deux ans** à compter de sa date d'émission.

Le renouvellement doit se faire selon les mêmes conditions qu'une première inscription et le détenteur doit obligatoirement avoir sa carte avec lui. Il est permis de renouveler sa carte un mois avant sa date d'expiration.

4. LIEUX D'ÉMISSION

La CARTE AGATHOISE est émise et renouvelée dans les lieux suivants :

- Bibliothèque (du lundi au samedi)
- Plage Tessier (du lundi au dimanche de la mi-juin à la mi-septembre/selon la météo)

5. AVANTAGES OFFERTS

- Inscription en ligne pour les cours et autres activités sportives ;
- Inscription en ligne pour les camps de jour ;
- Carte de bibliothèque ;

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

- Carte de plage ;
- Accès gratuits et/ou tarifs réduits pour certaines activités.

PROJET
Pour consultation

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE C – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

1. Tarification horaire des employés de la ville

- a) Les taux prévus pour les cadres sont prévus aux contrats individuels de travail, incluant les bénéfiques marginaux normalement payés par la Ville arrondie à l'heure suivante ;
- b) Le tableau ci-dessous regroupe les taux prévus au contrat de travail en vigueur pour la main-d'œuvre, incluant les bénéfiques marginaux, normalement payés par la Ville arrondie à l'heure suivante ;

Main d'œuvre				
Classe d'emploi selon la convention collective (Annexe E)	Tarif horaire de la classe « échelon maximum – statut permanent » incluant bénéfiques marginaux	Taux – temps régulier	Taux – temps et demi	Taux – temps double
C	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif
D	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif
E	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif
F	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif
G	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif

- c) Selon les dispositions de la convention collective, un minimum de trois heures de travail sera facturé pour le temps supplémentaire requis par la Ville lorsqu'un employé doit revenir sur les lieux du travail ;
- d) Toute autre disposition de la convention en lien avec la rémunération des employés est applicable.

2. Coût de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage (sans opérateur)

MACHINERIE, ÉQUIPEMENT, OUTIL	TARIF (\$) PAR HEURE
Camionnette	25 \$
Camion-citerne	45 \$
Camion 6 roues	40 \$
Camion 10 roues	50 \$
Camion 12 roues	60 \$
Camion avec nacelle (électricien)	50 \$
Camion de service (aqueduc)	50 \$
Chargeur 324K	95 \$
Chargeur 644K	115 \$
Chenillette à trottoir	80 \$
Rouleau	35 \$
Rétrocaveuse	60 \$
Rétrocaveuse avec marteau	90 \$
Pelle chenille 135C	70 \$
Pelle chenille 135C avec marteau	100 \$
Transport de pelle fardier	100 \$
Niveleuse 772-G	115 \$
Souffleuse C-1230-D	185 \$
Souffleuse C-1016-D	175 \$
Balai aspirateur	125 \$
Balai mécanique	135 \$

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Écureur	175 \$
Petit outillage divers	100 \$/jour

3. Coût pour services spéciaux

Équipe d'asphalte avec signalisation (se rajoute à ce prix le coût du bitume utilisé à la tonne)	650 \$
Ouverture et fermeture de boîtes de services (en dehors des heures de travail)	300 \$
Test sur bornes d'incendies	300 \$

4. Coût pour le dépôt de neige au site de neige usée de la Ville (prix par voyage)

Camion 10 roues	21 \$
Camion 12 roues	25 \$
Camion remorque	34 \$

5. Coût pour la réfection de trottoirs et bordures (prix au mètre linéaire)

Réfection de bordure (asphalte)	64 \$
Réfection de bordure (béton)	207 \$
Réfection de trottoir	318 \$

6. Autres tarifs

- a) Le prix fixé pour la fourniture d'un bien préalablement entendu par une entente entre la Ville et un tiers ;
- b) Le prix établi en vertu du contrat en vigueur pour tout matériau ou toute fourniture ainsi que toute pièce d'équipement ou de machinerie, non mentionné au paragraphe 2 ;
- c) Lorsque le remorquage de véhicule est requis et effectué conformément au *Règlement sur la circulation* en vigueur, le coût réel du remorquage est facturé, en plus des frais de gestion au montant de 50 \$ et des frais de fourrière de 50 \$.

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE D – COUR MUNICIPALE	
Description	Coûts
Tarification des services offerts	Tarif prévu dans le Tarif judiciaire en matière pénale
Frais de perception inter cour municipale	20 \$
Enregistrement des séances de cour	20 \$
Assermentation et copies conformes	5 \$
Frais de carte de crédit pour paiement en ligne (constat express)	8 \$

PROJET

Pour consultation

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE E – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'URBANISME		
Catégorie	Tarification	
Frais d'évaluation foncière	Coût réel	
Dépôt pour frais d'évaluation foncière	50 % du montant estimé	
Frais de gestion transaction de terrain appartenant à la Ville	Valeur marchande	Tarification
	Entre 1 000 \$ et 50 000 \$	500 \$
	Plus de 50 000 \$	500 \$ + 1 % de la valeur excédentaire à 50 000 \$
Analyse de connexion au réseau	50 \$	
Mise en place d'une entente de travaux municipaux (Règlement 2020-M-291)	3 000 \$	
Dépôt pour mise en place d'une entente de travaux municipaux	1 500 \$	

PROJET

Pour consultation

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE F- SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE	
Description	Coûts
Assermentation	5 \$
Copie de règlement municipal	0,41\$/page (max. 35 \$) (sujet à modification par le règlement provincial)
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$/nom (sujet à modification par le règlement provincial)
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$/nom (sujet à modification par le règlement provincial)
Copie d'un document autres que ceux prévus	0,41 \$/page (sujet à modification par le règlement provincial)
Demande d'accès à l'information	Tarif prévu au <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i>

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE G – DIRECTION GÉNÉRALE, DIVISION DES COMMUNICATIONS	
Site Internet de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	
Services municipaux pour les entreprises agathoises	Tarif
Inscription à la carte interactive et à l'annuaire électronique	25 \$

PROJET

Pour consultation

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE H – SERVICE DU GÉNIE ET DES INFRASTRUCTURES		
DIVISION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		
INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)	Tarification	
Contenant pour déchets ultimes, collecte et transport		
Bac roulant supplémentaire de 360 litres	206 \$ / an	
Conteneur 2 verges cubes (36 collectes)	3 400 \$ / an ^{Note1}	
Conteneur 2 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	4 300 \$/an ^{Note1}	
Conteneur 4 verges cubes (36 collectes)	5 500 \$ / an ^{Note1}	
Conteneur 4 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	7 300 \$/an ^{Note1}	
Conteneur 6 verges cubes (36 collectes)	7 700 \$ / an ^{Note1}	
Conteneur 6 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	10 300 \$/an ^{Note1}	
Conteneur 8 verges cubes (36 collectes)	9 800 \$ / an ^{Note1}	
Conteneur 8 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	13 400 \$/an ^{Note1}	
Contenant pour recyclage et compostage		
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour recyclage	85 \$	
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour compostage	65 \$	
RÉSIDENTIEL	Tarification	
Contenant pour recyclage et compostage		
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour recyclage	85 \$	
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour compostage	65 \$	
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour déchet ultime suivant l'analyse des besoins	195 \$ / an	
DIVISION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU		
COMPTEURS D'EAU (Règlement 2018-M-257 et ses amendements)		
Frais d'acquisition d'un compteur d'eau et émetteur <i>(Tarif établi en fonction du diamètre minimal de la tuyauterie au point d'installation du compteur d'eau)</i>	Diamètre	Tarification
	¾ pouce	265 \$
	1 pouce	585 \$
	1 ½ pouce	615 \$
	2 pouces	1 700 \$
	3 pouces	2 600 \$
Frais de vérification - Volume mesuré par le compteur d'eau <i>(Tarif établi en fonction du diamètre minimal de la tuyauterie au point d'installation du compteur d'eau)</i>	Diamètre	Tarification
	¾ pouce	115 \$
	1 pouce	130 \$
	1 ½ pouce	225 \$
	2 pouces	235 \$
	3 pouces	340 \$
4 pouces et plus	530 \$	
Note1 :		
Le paiement peut se faire en deux versements, à intervalles de six mois		